Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographies

Autor: Aebischer, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

obtenu dans les écoles rurales tant que les Etats n'exigeront pas un minimum de connaissances chez les inspecteurs. Nous le croyons volontiers sur parole et nous pouvons tenir pour certain que ce brave inspecteur risquerait fort de se voir classer dans la catégorie des illettrés s'il s'avisait — les Américains sont capables de toutes les imprudences — de franchir les mers qui le séparent de la vieille Europe pour venir chez nous se présenter au recrutement.

J. Crausaz.

BIBLIOGRAPHIES

I

Les premiers éléments du solfège et de la théorie musicale, par Georges Pantillon, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, éditeurs. — Prix : 1 fr. 25.

M. Georges Pantillon, professeur de musique à La Chaux-de-Fonds, vient de publier un nouveau manuel pour l'enseignement du solfège. Ce qui caractérise cette œuvre, c'est qu'elle rompt délibérément avec tous les anciens systèmes pour s'inspirer de la méthode que l'on s'efforce d'appliquer actuellement partout, méthode basée sur la connaissance de la psychologie de l'enfant.

L'auteur a cherché à réaliser les problèmes suivants : 1° Classer toutes les notions par ordre croissant de difficulté ; 2° faire en sorte que chaque série d'exercices ne contienne qu'une seule notion nouvelle et la présente de plusieurs façons différentes, le premier de ces exercices devant être si simple que la difficulté nouvelle soit vaincue avec un minimum d'effort ; 3° composer les exercices de telle façon que l'élève puisse les déchiffrer sans l'aide du maître et, par conséquent, les étudier entre les leçons.

Les nombreuses sociétés qui, chez nous, cultivent le bel art du chant, trouveront dans ce petit manuel un moyen facile et sûr de développer les connaissances musicales de leurs chanteurs, et se mettre à même d'aborder sans crainte la lecture à vue que l'on exige aujourd'hui partout dans tous les concours de chant.

Ajoutons que le bel ouvrage de M. Pantillon a été adopté récemment par le département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel.

II

Le Glossaire des patois de la Suisse romande, 11me Rapport annuel de la rédaction, vient de paraître.

L'œuvre entreprise est continuée avec persévérance. Fribourg a fourni, l'année dernière, trop peu de fiches et de renseignements. Le rapport signale les noms de MM. A. Grandjean, A. Rey et R. Chassot. Ce dernier a livré plusieurs lettres de son glossaire de Villargiroud. La rédaction constate avec regret ce petit nombre de collaborateurs fribourgeois.

III

Œuvres de E. Jaques-Dalcroze, *Catalogue et Guide* à travers l'œuvre du musicien, auteur de la *Méthode de Gymnastique rythmique.* — Jobin et Cie, éditeurs. Lausanne, Paris, Leipzig.

Ce catalogue est indispensable à tous ceux qu'intéresse l'œuvre du musicien romand. C'est un volume charmant de 108 pages de texte et dont la matière est très clairement répartie en classements numérique, systématique et méthodique.

IV

Le Traducteur, journal bimensuel pour l'étude comparée des langues allemande et française.

Voilà une publication modeste très recommandable aux jeunes gens qui veulent faire une étude à la fois utile et attrayante des langues allemande ou française. Ils y trouveront, traduits dans l'un ou l'autre idiome, sous une forme aussi irréprochable qu'on peut le désirer et en regard du texte original, des dialogues, des lettres commerciales et des morceaux de lecture dans les genres les plus divers, mais toujours choisis de façon à être lus de tous.

Numéros spécimens gratis sur demande par l'Administration du *Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

V

Schweizerische Turnzeitung, gymnaste suisse, organe officiel de la Société fédérale de Gymnastique. — Vevey, Rédaction du Gymnaste suisse.

Ce journal hebdomadaire, dont le premier numéro vient de paraître, publiera des articles de fond sur toutes les questions de sports, plus spécialement sur des sujets de gymnastique rationnelle, des chroniques des cantons et des sections, des avis du Comité central, des Comités cantonaux et sera orné d'illustrations choisies. Il tiendra ses lecteurs au courant de tout ce qui se fait dans le domaine de l'éducation physique, en Suisse et à l'étranger.

VI

Chœurs d'hommes profanes. — L'éditeur Phil. Friess, à Zurich, vient de publier deux jolis chœurs à couplets, l'un d'Abt est intitulé : *C'est ta chanson*, l'autre, qui met en scène Dartal et Léna, a pour titre *De grand matin*. De même il a fait paraître une fraîche composition d'Abt, quatre pages, intitulée *Dimanche*. Ces trois chœurs sont recommandables à nos sociétés pour leur facilité, leur sonorité et leur bel effet. Les deux premiers reviennent à 25 centimes chacun et le dernier à 30 centimes la partition.

VII

F.-L. Pasche. — **Problèmes élémentaires de géométrie.**

C'est la quatrième édition de ce manuel que vient de publier la librairie Payot, à Lausanne. Elle diffère de la précédente par une meilleure disposition typographique, par ses figures entièrement refaites, par la suppression d'un certain nombre de problèmes moins intéressants.

On trouve dans ce petit ouvrage non seulement un choix de 1134 problèmes de géométrie, mais encore, dans sa première partie, une étude raisonnée du calcul des surfaces et des volumes, basée sur l'intuition. La seconde partie renferme des problèmes sur l'arpentage, le partage des terrains, la construction des figures, etc.

Le livre de M. Pasche convient parfaitement à nos écoles régionales et pourra même avoir sa place dans nos écoles secondaires.

J. Aebischer.

VIII

Dr Gubler, **Aufgaben aus der Allgemeinen Arithmetik und Algebra für Mittelschulen,** IV. Heft. un vol. de 61 pages. — Prix : 1 fr. 20.

Cet ouvrage est un complément que, sur le désir qui lui a été souvent exprimé par des professionnels, l'auteur vient d'ajouter aux trois précédents recueils qu'il avait composés pour l'enseignement des mathématiques dans les Ecoles normales et les Gymnases. Il présente le même genre de mérites.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — M. l'abbé Dr Dévaud inaugurera ses cours de pédagogie à l'Université de Fribourg le vendredi 29 avril prochain. Pendant le semestre d'été 1910, le nouveau professeur traitera de la méthodologie générale le mercredi et le vendredi, de 5 à 6 h. du soir.

— M. L. Genoud, directeur du Technicum, a introduit dans cet établissement le régime disciplinaire du « self-governement ». Professeurs et élèves se déclarent enchantés de cette innovation.

Valais. — A la suite d'un rapport de M. Burgener, chef du Département de l'Instruction publique, concernant l'application de la loi sur les traitements des instituteurs et institutrices, le Conseil d'Etat invite ledit Département à prendre des mesures en vue d'assurer aux intéressés le payement intégral de leur traitement de la part des communes. En outre, le Département de l'Instruction publique est autorisé à sévir contre les administrations communales ou même contre les membres du personnel enseignant qui contreviendraient à la loi.

Vaud. — A partir de l'année scolaire 1910-1911, l'organisation des établissements secondaires de Vevey et les plans d'études subiront quelques modifications.

L'ancienne « section industrielle » prend le nom de « section